

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_079****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE PLONGEE DE CHATOU**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLANGUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

Secrétaire :

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Club de Plongée de la ville de Chatou, créé en 1983, compte une centaine d'adhérents. La raison d'être du club est de promouvoir l'enseignement et la pratique des sports subaquatiques et en particulier la plongée sous-marine ainsi que l'apnée.

Le Club de Plongée participe de manière régulière à des événements organisés par la ville : journée des associations, sécurisation sous l'eau des bassins lors des manifestations piscine. L'association a pour ambition de pouvoir encadrer des personnes en situation de handicap, ainsi quelques moniteurs se forment à la plongée handisub.

Le fonctionnement du club repose sur la perception des cotisations annuelles, le bénévolat et la mise à disposition de créneaux de piscine trois fois par semaine par la Ville.

Le Club de Plongée n'a pas demandé de subvention depuis de nombreuses années à la ville de Chatou. L'association doit engager une somme assez importante pour le changement du compresseur qui date de 2009. Ce dernier est entretenu annuellement, et montre des signes de fatigue. Cet outil est très important pour le club car c'est ce qui permet d'injecter de l'air dans les bouteilles de plongée. Le coût financier pour le Club pour le remplacement du compresseur est de 16 000€.

Au vu de cette dépense l'association sollicite la ville de Chatou pour une aide financière exceptionnelle. La municipalité souhaite aider le Club à hauteur de 7 500€.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale, Sports en date du lundi 5 juin 2023,

Considérant la demande de soutien émise par l'association Club de Plongée de Chatou auprès de la commune,

Considérant que l'activité de l'association participe au rayonnement sportif de la commune,

Considérant la politique de soutien de la ville de Chatou auprès des associations sportives, qu'elle soit financière, matérielle ou en nature,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la subvention exceptionnelle de 7 500€ au Club de Plongée de Chatou
- **de procéder** au versement de ladite somme au Club de Plongée de Chatou

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/06/2023